



FR-Alert

Présentation



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU





PLAN

01

INTRODUCTION

02

LES OBJECTIFS

03

LE PORTAIL

04

CONCLUSION





01

INTRODUCTION

Définition, contexte et enjeux

1. INTRODUCTION

Définition, contexte et enjeux

a. Rappel : Qu'est ce qu'une alerte ?

« L'alerte des populations consiste en la diffusion, par les autorités et en phase d'urgence, d'un signal destiné à avertir des individus d'un danger, imminent ou en train de produire ses effets, susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique et nécessitant d'adopter un comportement réflexe de sauvegarde » - (Source: GUIDE ORSEC, juin 2013)



1. INTRODUCTION

Notre objectif : Alerter pour protéger - un processus simple et rapide

Prise en compte du citoyen
connecté et répondre à leur besoin

**Projeter l'alerte
à l'ère du
numérique et
du multimédia**

Disposer d'un outil au meilleur des
possibilités technologiques et adapté
à l'évolution des usages des citoyens

**Créer un projet
pour et avec la
population**

**Construire un
système
multicanal**

Adapté aux risques et menaces
auxquelles le citoyen est confronté

1. INTRODUCTION

Définition, contexte et enjeux

b. Le contexte



*Incendie Lubrizol



SAIP

Vise à remplacer le Réseau National d'Alerte (RNA) des sirènes, par la mise en place d'un Système d'Alerte d'Information des Populations

Directive (UE) 2018/1972

L' Union Européenne impose aux États membres de mettre en œuvre un dispositif d'alerte aux populations via les réseaux et services de télécommunications

Incendie de Lubrizol

Incendie dans l'usine chimique à Lubrizol : le feu a touché une partie des entrepôts de *Normandie Logistique* (26 sept. 2019)

M. G. Darmanin à Rouen

Discours à Rouen (24 sept. 2020)

Le ministre a lancé le projet « FR-Alert » en 2020, afin de répondre au besoin de prévenir rapidement les personnes en cas de crise

2012

2018

2019

2020

2022

MISE EN SERVICE

21 juin 2022

1. INTRODUCTION

Définition, contexte et enjeux

c. Les enjeux

Territoriaux

Aux niveaux national (sécurité publique, sécurité civile, métropole, TOM...) et local (communes, préfectures...).



Technologiques

Le pouvoir d'être compatible et de s'interfacer avec les systèmes d'alertes existants, tout en s'ouvrant vers les innovations technologiques de l'information et de la communication.

Sécurité et protection des personnes

Juridiques

Conformité au niveau RGPD* et les recommandations ANSSI.**



Socio-économiques

Protection des vies et du matériel mis en danger par les événements de crise.



*Règlement Général sur la Protection des Données

**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information



02

LES OBJECTIFS

Pourquoi alerter ? Quand ? Qui ?...

2. LES OBJECTIFS

Pourquoi alerter ?

Alerter pour limiter autant que possible les pertes humaines et matérielles en prévenant la population le plus tôt possible dans un périmètre défini, une zone ou un territoire.

Alerter c'est donc :

- **Inform** la population d'incidents en cours ou imminents
- **Toucher le plus grand nombre de personnes en temps réel**
- **Limiter** les pertes humaines,
Circonscrire les pertes matérielles
- **Minimiser** les mouvements de masse (mouvements de foule, débordements, chaos...)
- **Avoir la possibilité de détailler ce qu'il se passe** (complétude du message : localisation, gravité, consignes de comportement)



2. LES OBJECTIFS

Qui pourrait alerter ?

Seules les autorités compétentes sont habilitées à déclencher une alerte à la population !

Les autorités publiques qui peuvent déclencher les alertes sont :

- Les maires
- Les préfets de département
- Le Premier ministre ou le ministre de l'intérieur

Les entités qui peuvent déclencher les alertes une fois que la décision a été prise par une autorité publique sont :

- Les services sous l'autorité du préfet de département (SIDPC)
- En appui, les services auprès du préfet de zone (EMIZ/COZ)
- Les centres opérationnels du MI : COGIC, ...



2. LES OBJECTIFS

Dans quelle situation alerter ?

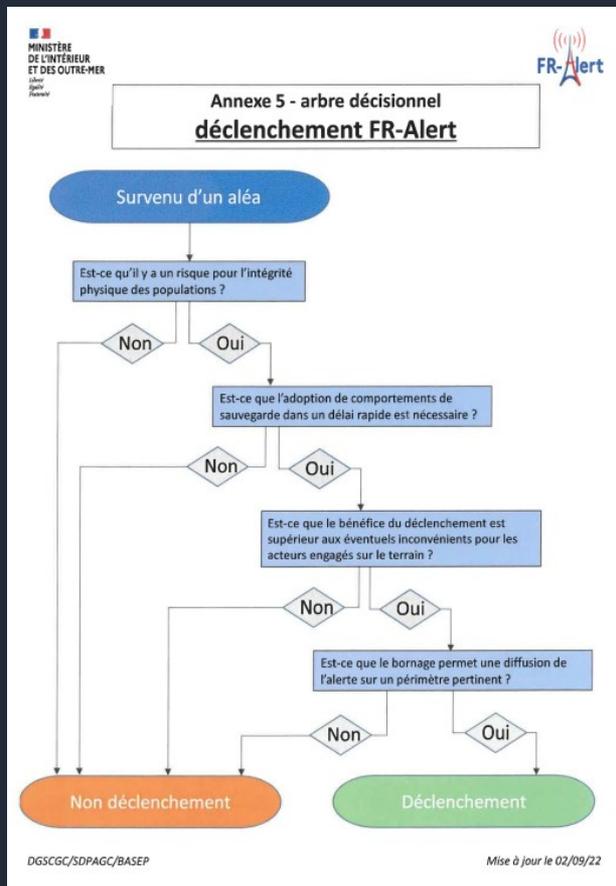
Face aux dangers et aux menaces,

- **Evènements naturels**
Catastrophes prévisibles et non prévisibles : inondations, incendies, tsunamis, éruptions volcaniques...
- **Biologiques et chimiques**
Pollution, fuites de gaz, incidents nucléaires
- **Sanitaires***
Épidémies, pandémies, agro-alimentaire...
- **Technologiques, industriels, infrastructures**
Pannes télécom (ex. panne du 02 juin 2021)
Infrastructures publiques : accidents graves sur réseaux routiers, ferroviaires...
- **Menaces ou troubles à la sécurité publique**
attentat, tuerie de masse, attaque armée.



2. LES OBJECTIFS

Dans quelle situation alerter ?



2. LES OBJECTIFS

Comment alertons-nous ?

INFORMATION

(Alerte montante)

Une alerte peut-être remontée par :

- La population
- Services de prévisions (Météo France)
- Capteurs, détections
- Informations de services d'interventions (gendarmerie, pompiers etc..)
- Etc...

DÉCISION

(Prise de)



Déclenchement de l'alerte



TRAITEMENT



Fichier .cap



DIFFUSION DE L'ALERTE A LA POPULATION

(Alerte descendante)



Les personnes autorisées rédigent les alertes, en définissant le périmètre d'alerte, les canaux d'alerte à mobiliser, et le contenu de l'information d'alerte

Le portail traite les données validées et diffuse les alertes vers les canaux de communication correspondants

Des alertes rapides, sécurisées et géo-ciblées sont diffusées aux personnes présentes dans les zones à risque

2. LES OBJECTIFS

Un portail, plusieurs canaux...



FR-Alert



Sirènes



Téléphonie mobile



Réseaux sociaux/site internet



Satellite



TV/Radio/PMV

Le portail FR-Alert permettra de déclencher progressivement différents vecteurs d'alerte (sirènes, médias, réseaux sociaux,)

En complément de SAIP qui déclenche les alertes sirènes, l'outil atteint davantage de personnes par le biais de **moyens modernes de communication**, dont la diffusion cellulaire (CB) et le SMS géolocalisé (LB-SMS).

2. LES OBJECTIFS

Les caractéristiques des technologies mobiles de FR-Alert

Les technologies mobiles d'alerte : la **Diffusion Cellulaire*** (CB) et le **SMS Géolocalisé*** (LB-SMS).
Chacun propose des avantages et inconvénients.

CB

Disponible actuellement en Métropole

- Vitesse d'acheminement élevée
- Aucun engorgement en cas de saturation du réseau mobile
- Volume de population atteinte
- Son intrusif possible (avec le niveau EU-Alert1)
- Communication instantanée

LB-SMS

Prévu en Métropole au 2^{ème} semestre 2022

- Infrastructure quasi-existante, pas d'adaptation nécessaire de l'infrastructure télécom / mobile
- Couverture plus large que la diffusion cellulaire
- Accusé de réception
- Technologiquement, viable dans le temps

La solution ? La complémentarité !

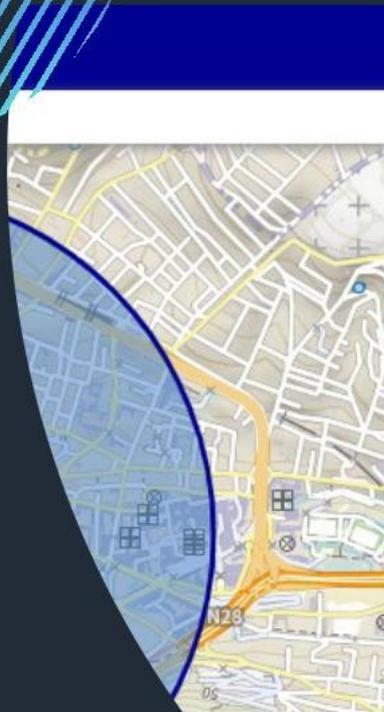
- Compatibilité limitée des terminaux mobiles
- Nécessite la mise à jour des systèmes d'exploitation mobile
- Coûts d'infrastructure télécom

- Vitesse d'acheminement faible
- Saturation rapide du trafic réseau mobile
- Sensibilité des données personnelles
- Pas d'effet intrusif forçable

03

LE PORTAIL

Présentation
& utilisation du PAM



3. Le Portail

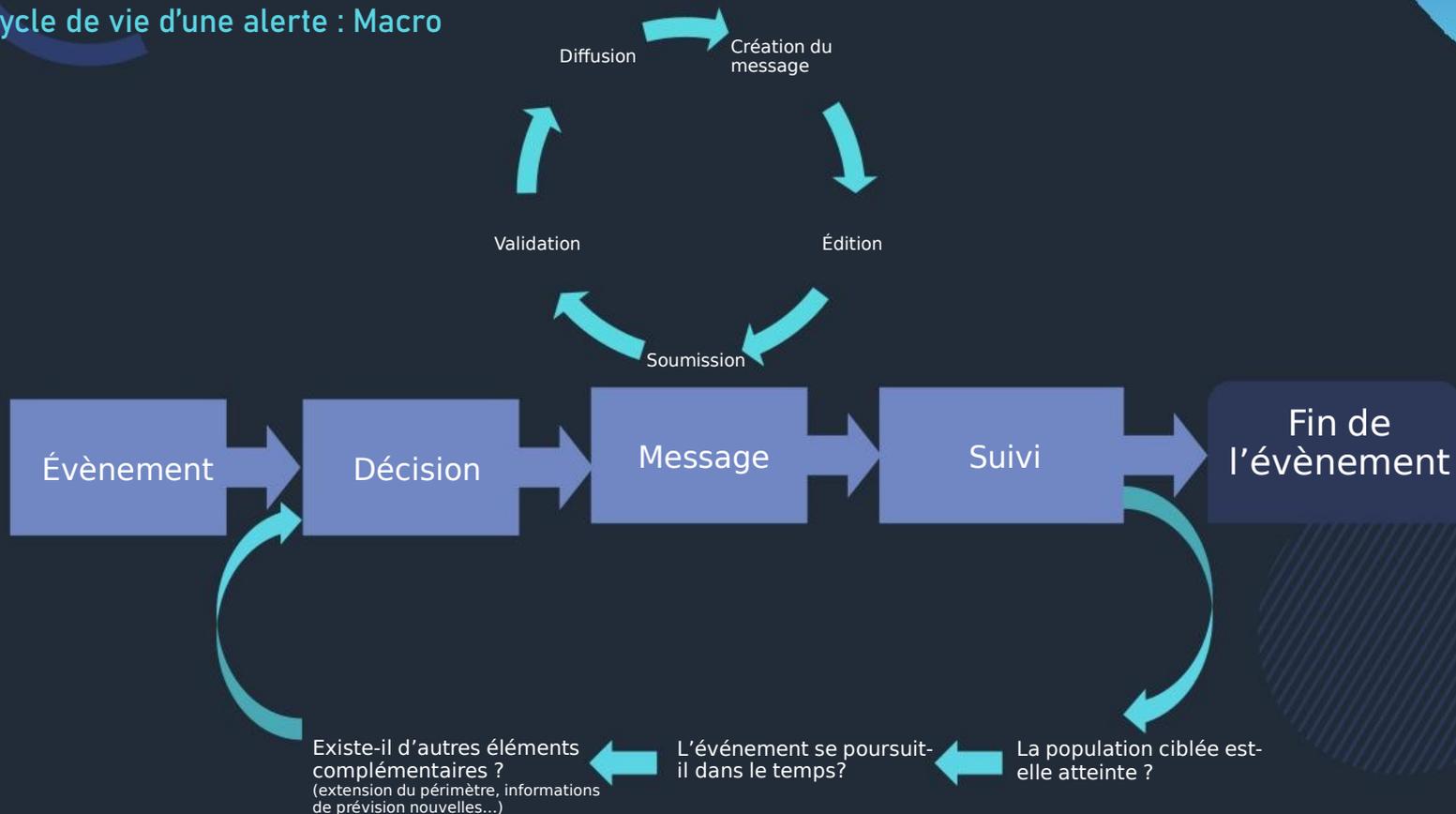
Cycle de vie d'une alerte



* Optionnel

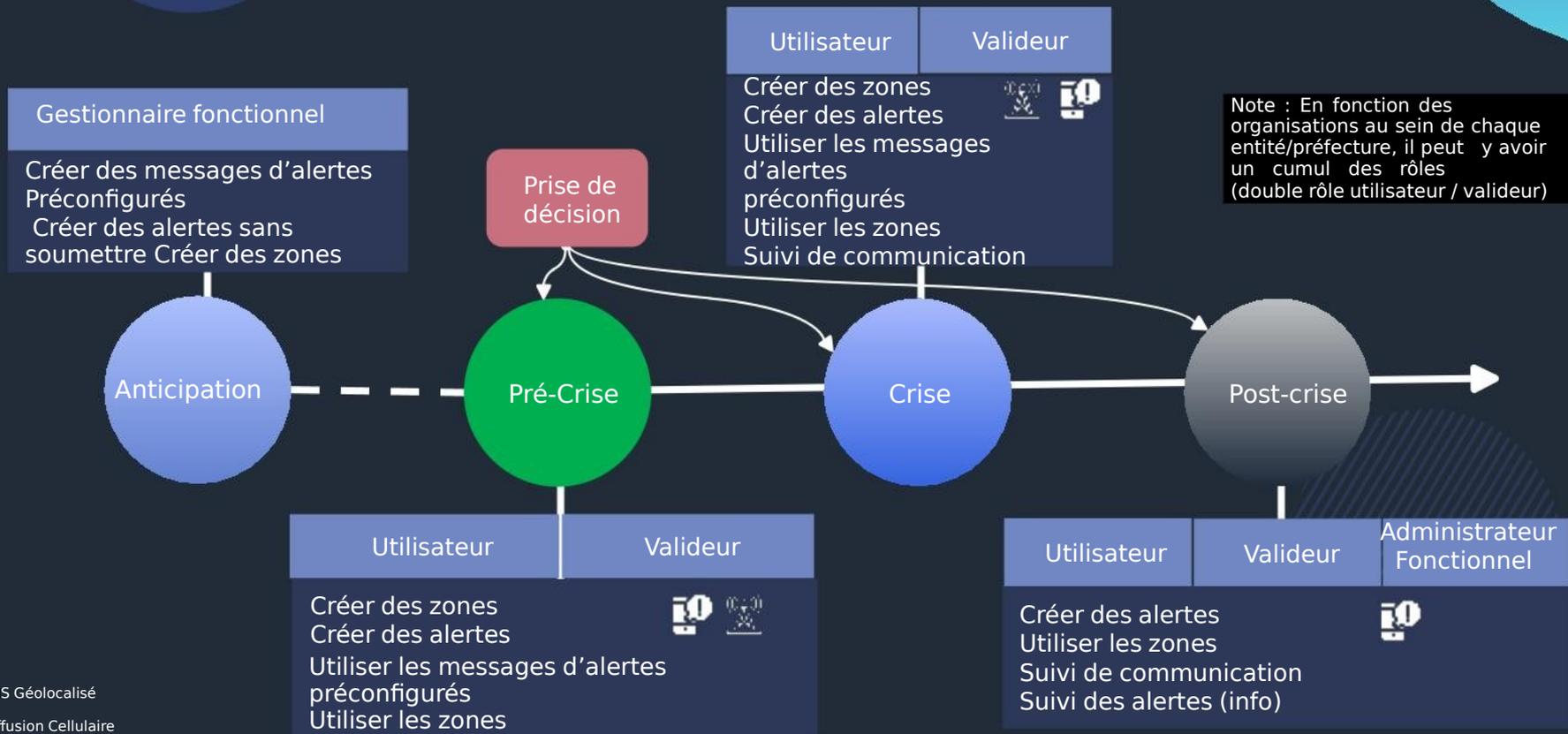
3. Le Portail

Cycle de vie d'une alerte : Macro



3. Le Portail

Comment FR-Alert se positionne dans le cycle de vie de la gestion des risques?



3. Le Portail

Les actions

Créer une alerte (3/4)

	Alerte gouvernementale (Niveau 1)	Alerte extrême (Niveau 2)	Alerte grave (Niveau 3)	Avertissement (Niveau 4)	Alerte enlèvement	FR-Alert Test	FR-Alert Exercice
ACTIVATION / DESACTIVATION							
Activé par défaut	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
L'utilisateur peut-il désactiver/réactiver ?	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Autorité de déclenchement							
Autorité utilisatrice	Réservé national (Cabinet PM)	Préfectures Zones / Départements	Préfectures Zones / Départements	Préfectures Zones / Départements	Min Just	DNUM [test technique]	Préfectures Zones / Départements
Sonnerie du téléphone en fonction du mode							
Mode Sonnerie	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Mode Silencieux / Vibreur	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Mode Ne pas déranger	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui

Quelques remarques à noter :

- Ces comportements pourraient être amenés à évoluer suite aux différents exercices réalisés courant 2022 et au RFTFX associé.
- Ces spécifications sont celles **demandées** à Apple et Google, certaines surcoches de fabricants sur des téléphones sur des anciennes versions pourraient ne pas suivre ce tableau (notamment sur des versions de Android antérieures à Android 11).

Nom du rôle	Droits d'accès	Détails
Gestionnaire fonctionnel	<ul style="list-style-type: none">- Créer, modifier les zones, tags, messages préconfigurés- Créer, modifier les alertes- Créer, modifier les tableaux de bord	<p>Les gestionnaires fonctionnels sont habilités à créer des répertoires d'alerte, zones, et modèles d'alerte, et de nouvelles alertes.</p> <p>Ils ne peuvent pas soumettre les alertes.</p>

Nom du rôle	Droits d'accès	Détails
Valideur	- Valider, rejeter les alertes	<p>Les valideurs valident ou rejettent les alertes qui leurs sont soumises. Une fois validées, ces alertes peuvent être déclenchées.</p> <p>Une alerte rejetée retourne à l'utilisateur qui peut la modifier et la soumettre à nouveau.</p>

Nom du rôle	Droits d'accès	Détails
Utilisateur	<ul style="list-style-type: none">- Créer, modifier, soumettre les alertes- Créer, modifier les zones- Visualiser l'état des alertes	Les utilisateurs sont habilités à créer et soumettre des alertes, définir des zones dans leurs espaces de travail.

Nom du rôle	Droits d'accès	Détails
Administrateur fonctionnel	<ul style="list-style-type: none">- Créer, modifier les tableaux de bord- Ajouter, supprimer des utilisateurs dans les espaces de travail- Visualiser l'état des alertes- Créer, modifier les zones	Les administrateurs fonctionnels peuvent gérer les utilisateurs dans les espaces de travail. Ils peuvent voir l'état des alertes.



04

CONCLUSION



04 Conclusion

*Lorsqu'un danger se présente ou s'annonce,
à quoi pensez-vous ?*



Merci !

fr-alert@interieur.gouv.fr

Avez-vous des questions ?



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU